



LE MAIRE

Une large concertation

Madame, Monsieur,

Au-delà des obligations légales qui sont celles des communes en matière de scolarisation, la ville de Bois-Colombes met l'accent depuis plusieurs années sur la réussite et l'épanouissement des enfants.

Cette priorité s'explique logiquement. Accompagner les enfants, c'est préparer l'avenir et leur donner les moyens de trouver pleinement leur place dans la société. C'est tenir compte du fait que les premières années sont décisives et que l'école doit permettre de donner à tous les enfants les mêmes chances de réussite.

Pour ces raisons, nous avons souhaité construire un projet éducatif territorial ambitieux en 2016. Ce projet vise à « proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, pendant et après l'école, et d'organiser ainsi dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».

Afin d'identifier des priorités partagées pour le nouveau projet qui couvrira les années 2019, 2020 et 2021, **une large concertation** a été menée avec les familles, l'Éducation nationale, les personnels des services municipaux. Plus de 3 000 questionnaires ont été envoyés aux familles dont les enfants sont scolarisés dans les établissements primaires et secondaires de la commune. Des groupes de travail composés des associations de parents d'élèves, des équipes enseignantes et des personnels de la ville ont abordé toutes les dimensions éducatives : famille ; travail partenarial ; organisation ; santé prévention citoyenneté ; sport culture ; offre de loisirs vacances...

A l'issue de cette phase de consultation et de concertation, nous avons tiré les **enseignements des trois dernières années** et fixé trois priorités :

- Contribuer à **la réussite des enfants et des jeunes** avec une offre éducative globale et cohérente,
 - en facilitant le passage entre la crèche et l'école, puis entre l'école et le collège,
 - en favorisant la collaboration entre les différents professionnels de l'action éducative.
- **Adapter les réponses au plus près des besoins** des enfants, des jeunes et des familles,
- Renforcer et pérenniser **la communication avec les familles** et favoriser la place des parents dans l'éducation.

L'un des enjeux de la concertation était également d'établir l'opportunité de modifier ou de conserver l'organisation actuelle de la semaine scolaire. Trois scénarios (2 basés sur 4,5 jours et 1 sur 4 jours), pour lesquels étaient mentionnés avantages et inconvénients, ont été soumis au vote consultatif des conseils d'école de novembre 2018.

Neuf conseils d'écoles sur dix ayant émis **le souhait du retour à une semaine d'école sur 4 jours**, nous avons pris acte de cette décision majoritaire et nous avons saisi la Directrice académique des services de l'Éducation nationale pour son entrée en vigueur dès la prochaine rentrée. Ainsi, les horaires scolaires pour l'année scolaire 2019/2020 seront : 8h30 – 11h30 et 13h30 – 16h30. L'organisation des temps d'accueils du soir (16h30 – 18h30) mais aussi du mercredi, actuellement en cours d'élaboration, seront construits de manière à répondre aux objectifs du projet éducatif et communiqué aux familles au cours du premier trimestre 2019.

Le travail partenarial mené depuis de nombreuses années dans notre commune, la qualité des échanges, le respect des différences d'opinion et l'enrichissement de la réflexion collective reflètent la volonté de tous les acteurs de l'éducation (familles, enseignants, ville) d'accompagner tous nos enfants vers la réussite et nous souhaitons exprimer nos plus vifs remerciements à tous ceux qui ont participé activement à cette concertation.

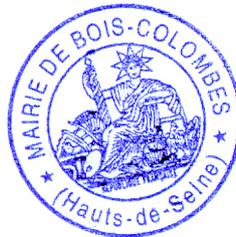
Une fois encore, nous pouvons être fiers du travail accompli.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

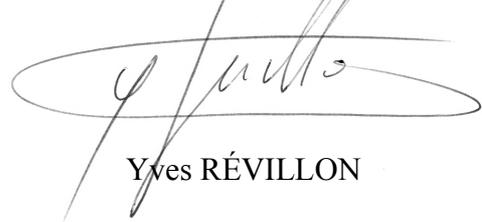
Le Maire adjoint
en charge de la vie scolaire
et périscolaire



Dominique COLOMBEL



Le Maire,
Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine



Yves RÉVILLON